

Le vote des femmes devant la Chambre belge : un ajournement

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 478

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262329>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Carrières féminines

La « Froebelienne »
(maîtresse d'école enfantine)
(Suite et fin)¹

DÉBOUCHÉS, PERSPECTIVES D'AVENIR.

Les « froebeliennes » peuvent trouver du travail soit dans des jardins d'enfants officiels ou privés, soit comme gouvernante ou comme « nurse » dans des familles, ou enfin dans des homes d'enfants, des instituts, etc. Le nombre des véritables jardins d'enfants n'est pas très élevé, ceux-ci se trouvant surtout dans les villes et dans les localités industrielles, et l'augmentation de leur nombre paraît peu probable. Les vacances de poste dans les jardins d'enfants n'étant pas fréquentes, l'obtention de la direction d'une classe est donc chose rare. Les restrictions apportées au nombre des admissions par les principales écoles normales n'ont chance d'améliorer la situation que dans un avenir peu rapproché.

A l'exception des cantons romands où les écoles enfantines relèvent de l'école publique, une « froebelienne » peut être engagée dans toute la Suisse sans considération de l'endroit où elle a fait ses études. Mais dans les cantons qui possèdent une école normale, il est rare qu'on nomme dans une école publique une maîtresse qui a acquis ailleurs sa formation professionnelle. La grande majorité des « froebeliennes » doivent donc travailler pour leurs débuts dans des homes ou dans des familles, en Suisse ou à l'étranger. Le rapport, en ce qui concerne ces places, entre l'offre et la demande, est en général normal. A l'heure actuelle, des places à l'étranger se trouvent surtout en France et en Italie. On peut aussi trouver de temps en temps des places en Amérique, en Hollande et dans quelques autres pays. Dans ces places dans des familles, tant en Suisse qu'à l'étranger, on exige que les « froebeliennes » se chargent, à côté de leur véritable tâche d'éducatrices, de l'entretien du linge et de la chambre, et des soins corporels à donner aux enfants qu'on leur confie. Il arrive aussi parfois qu'elles soient appelées à aider un peu au ménage, ou tout au moins qu'on leur demande un coup de mains. Les « froebeliennes » placées par le *Kindergartenverein* stipulent leur droit d'être traitées comme si elles faisaient partie de la famille.

CHANGEMENT DE CARRIÈRE, AVANCEMENT.

Pour devenir « nurse », ou pour passer dans l'enseignement primaire, il faut à la « froebe-

lienne » des études complémentaires appropriées. L'ouverture d'une école privée ou d'un home d'enfants ne doit être envisagée qu'après une étude approfondie des conditions locales, une école privée ne procurant un gain suffisant que lorsque les circonstances sont très favorables. Le travail pour des œuvres sociales peut être recommandé aux « froebeliennes » bien au courant des questions sociales; mais des études complémentaires spéciales leur sont nécessaires.

TRAITEMENTS.

Les traitements sont en général modestes dans les écoles enfantines et les jardins d'enfants. Il n'y a que peu de villes (Bâle, Genève, Neuchâtel, Zurich et Berne) où le traitement initial dépasse 3000 fr. par an et le maximum (après 5 à 14 ans) 4800 fr. Ailleurs les maîtresses d'école enfantine reçoivent un traitement d'environ 3000 à 4000 fr. dans les villes, et de 2000 à 3000 fr. à la campagne. La moyenne générale des traitements est un peu inférieure à 3000 fr. Dans le canton du Tessin, les maîtresses d'école enfantine reçoivent 1600 à 2200 fr., et si elles sont logées, leur traitement ne dépasse 2500 fr. qu'en de rares exceptions, souvent même il est inférieur à cette somme (1500 à 2200 fr.). Dans les homes et internats, elles sont logées et nourries; dans ce cas, leur traitement est de 1100 à 1400 fr.

Le traitement d'une « froebelienne » placée chez des particuliers varie selon les endroits. A Zurich il est de 80 fr. par mois, nourriture et logement assurés. Dans d'autres villes, il varie entre 80 et 120 fr. par mois. En Angleterre, les gouvernantes reçoivent de 80 à 120 fr., en France, de 250 à 400 fr. français, en Italie, de 250 à 350 liras.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Schweizerischer Kindergartenverein (Association suisse de jardins d'enfants), Présidente M^{lle} Mili Meyer, Goethestrasse 15, St-Gall.

JOURNAL PROFESSIONNEL.

Der Schweizerische Kindergarten, Imprimerie Brodbeck, Bâle, Steinertorstrasse.

BUREAUX DE PLACEMENT.

Quelques écoles procurent elles-mêmes des situations aux élèves sortant de leurs classes. Il existe aussi un bureau de placement du *Kindergartenverein*, de la direction duquel est chargé la Société suisse des Institutrices à Bâle.

(Communiqué par l'Office suisse pour les professions féminines).

soit exercée par des personnes compétentes et suivant des principes bien établis, ce sont là des indications générales auxquelles ne peuvent que souscrire tous ceux qui s'occupent de protection de l'enfance.

C'est sous son aspect récréatif que le cinéma dans ses rapports avec l'enfance et la jeunesse est maintenant surtout envisagé par le Comité de la S. d. N., l'Institut de Rome, avec lequel il travaille en étroite liaison s'occupant, lui, de l'aspect éducatif. Grâce à la présence de deux experts, l'un anglais, l'autre américain, grâce à la documentation abondante réunie

par le rapporteur, et fournie aussi par des organisations féminines internationales, grâce aux interventions et aux expériences de nombreux membres du Comité, la discussion a présenté beaucoup d'intérêt. Nous avons été spécialement frappée par les remarques prouvant une connaissance très juste de la psychologie enfantine faites sur *Les films que préfèrent les enfants*, et sur lesquelles il nous sera peut-être possible de revenir une autre fois plus en détail.

Le problème de l'enfance dévoyée et en danger moral, à l'ordre du jour depuis tant

d'années des travaux de ce Comité, n'a été envisagé que brièvement cette fois-ci, sous la forme d'un plan de travail établi par l'infatigable déléguée polonaise, spécialiste pratiquement aussi bien que théoriquement de cette question, et bien connue de nos lectrices, M^{me} Woytowicz-Grabinska, ancien juge au tribunal des mineurs de Varsovie. Les pays scandinaves, on ne l'ignore pas, ne connaissent pas (de même que certains de nos cantons suisses) les tribunaux pour enfants, mais les remplacent par des « Conseils de protection de l'enfance » sur lesquels la plus intéressante documentation avait été fournie aux membres du Comité; une question aussi sur laquelle nous aurons sans doute l'occasion de revenir encore. Car presque tous les problèmes à l'ordre du jour de ces séances sont de ceux qui nous intéressent très directement, nous, femmes, préoccupées de nos responsabilités à l'égard de la génération qui monte, et nous ne pouvons que déplorer une fois de plus ici que la précieuse mine de renseignements utiles et suggestifs recueillis par la S. d. N. en ces domaines soit si peu connue et mise à profit. L'existence du « Centre d'informations en matière de la protection de l'enfance » récemment créé par la S. d. N., et sur les débuts d'activité duquel un rapport intéressant a été présenté, permettra, nous l'espérons, à bien des groupements féminins et sociaux d'utiliser davantage cette documentation si utile pour leurs travaux.

La place nous manque encore pour mentionner avec quelques détails les rapports présentés par d'autres organismes de la S. d. N. tels que le B.I.T. et l'Organisation d'hygiène, sur les formes de leur activité touchant à la protection de l'enfance. Un débat de quelque importance s'est notamment engagé sur la question toujours actuelle du chômage de la jeunesse. Quant aux futurs travaux du Comité, il faut mentionner, en plus du désir exprimé par la dernière Assemblée de la S. d. N. de voir ces travaux s'orienter surtout sur la protection de l'enfant normal, le rappel fait par le délégué de la Roumanie de l'inscription à l'ordre du jour demandée depuis plusieurs années par son gouvernement de délit d'abandon de famille; et la suggestion formulée par la signataire de ces lignes, et qui a rencontré l'assentiment général, d'étudier la question des enfants maltraités, des faits produits dans notre pays, et dont ce journal a parlé en son temps parce qu'ils ont été cause d'une énergique intervention d'une de nos Sociétés suffragistes, lui ayant prouvé la nécessité urgente de suivre ce problème.

Enfin, ce serait manquer à tous nos devoirs de chroniqueuse dans un journal féministe de ne pas relever que, pour la troisième fois en tout cas, une session de ce Comité a été présidée par une femme. Ce fut M^{me} le Dr. Hein, déléguée du gouvernement danois, dont nous avons hautement apprécié la clarté d'esprit, la bienveillance calme, l'humour charmant et les convives féministes profondes. Trois autres gouvernements (l'Espagne, les Etats-Unis et le Canada) étaient représentés uniquement par des femmes, et quatre autres (la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et la Pologne) avaient désigné des femmes comme déléguées adjointes ou suppléantes. Plusieurs fem-

mes siégeaient aussi parmi les assesseurs, comme parmi les membres du Secrétariat spécialistes de la protection de l'enfance; et c'est à ces dernières, dont le concours est indispensable à la bonne marche des travaux du Comité, comme au Directeur de la Section des questions sociales, M. Ekstrand, que nous tenons à dire, en terminant cet aperçu bien incomplet, toute notre reconnaissance pour l'œuvre qu'ils nous aident à accomplir.

E. Gd.

Le vote des femmes devant la Chambre belge

Un ajournement

Un débat assez vif a eu lieu à la Chambre belge au sujet de la loi organique reconnaissant le droit de vote aux femmes pour les élections provinciales.

Proposition avait été faite par le comte Carton de Wiart, qui est un féministe de tout temps, que soient inscrits comme électeurs pour les prochaines élections provinciales (mai 1936) tous les électeurs communaux: soit donc les femmes comme les hommes, puisque en Belgique les femmes possèdent ce droit de suffrage municipal, que quatre pays seulement en Europe — on sait lesquels — déniaient encore aux femmes. Cette proposition, soutenue par les partis de droite, à été repoussée par les gauches libérales et socialistes, mais à une faible majorité.

Les femmes n'ont donc pas pu participer aux élections provinciales qui viennent d'avoir lieu ces jours, mais la loi organique n'étant qu'ajournée, la question de leur droit de vote pour la province sera reprise en novembre, et nous souhaitons de tout cœur qu'à ce moment-là, ce soit un succès que nous puissions signaler.

Un canton qui n'est pas progressiste

La Landsgemeinde glaronnaise du début de mai aura fortement déçu ceux qui croyaient encore que les électeurs de ce canton étaient de vrais démocrates. En effet, et comme il est dit plus haut, une proposition tendant à reconnaître aux femmes le droit de vote en matière scolaire, ecclésiastique et philanthropique, a été repoussée à la presque unanimité par la Landsgemeinde.

Le fait que même ces formes mineures de suffrage, pourtant en vigueur dans plusieurs autres cantons suisses sans que le Rhin ou l'Aar aient cessé de couler pour cela! n'ont pas trouvé grâce à Glaris est une preuve de plus du vent de réaction qui souffle actuellement sur notre pays. Hélas!...

Au B. I. T.

La Conférence Internationale du Travail, qui vient de s'ouvrir le 4 juin à Genève, pour une durée d'environ trois semaines, n'a pas, cette année, à son ordre du jour, de questions d'un intérêt primordial pour les femmes. En effet, y seront essentiellement discutées les réductions de la durée du travail dans toute une

Figures et portraits de femmes

Maria BLANCHARD

Un petit livre¹ qu'Isabelle Rivière vient d'écrire sur une femme peintre. Soixante-dix-sept pages compréhensibles, affectueuses, de ces pages dont les mots jaillissent du cœur, et qui vous mouillent les yeux.

Maria Blanchard connue la demi-notoriété et la demi-réussite commerciale. Des marchands dépourvus de scrupules l'exploitèrent, des artistes arrivés estimer la timide débutante, des amis s'enthousiasmèrent pour ses toiles, ses « portraits d'âmes », comme ils disaient, tel ce jeune littérateur américain « demeuré en extase à sa première visite, plus d'une heure assis par terre et sans mot dire, devant une de ses poignantes *Maternités*, — si bien que l'artiste l'avait d'abord cru fou! — et qui dut pourtant se retirer après plusieurs visites et suppléantes tentatives d'achat ».

Maria Blanchard était profondément attachée à ses toiles; elles étaient sa fierté et sa douceur, et elle ne pouvait s'en séparer. Si tragiquement pauvre qu'elle fût, elle suppliait le littérateur américain de ne pas s'intéresser à une peinture aussi peu moderne et voyante que la sienne; elle cachait ses tableaux quand survénait un acheteur; elle les disputait âprement aux marchands et même à ses amis, et, raconte Isabelle Rivière, « ce visage de douce peine et d'humble amour qui est là près de moi, il fallut, la veille d'un

jour où elle allait être saisie, une immense apremidi de prière, de discussion, de bataille, pour qu'elle acceptât l'idée de lui laisser traverser la rue, et prendre place ici où elle pouvait le voir tous les jours ».

Ces œuvres tant aimées représentaient pour l'artiste une revanche sur son si pénible destin, et aussi lui tenaient lieu, à peu près, des enfants qu'elle aurait voulu avoir et qu'elle n'a pas eus. Je ne connais encore de Maria Blanchard que les peintures reproduites dans le petit livre qui nous occupe: ce sont des portraits « peints avec du soleil et des larmes », une petite fille, un saint, un vannier et sa famille, humblement installés au pied d'un arbre en bordure d'une morne rue parisienne telle qu'en peignit Utrillo, une mère serrant son poupon contre un cœur qu'on devine anxieux... peintures émouvantes, certes, mais que je ne goûte pas beaucoup, et je crois ne pas avoir le détachement et la spiritualité nécessaires pour les comprendre et les aimer.

L'artiste ne croyait pas à ses dons: « Aucun talent, disait-elle, rien que du travail ». D'abord cubiste, sa production d'alors lui fut achetée à des prix qui lui permettaient tout juste de ne pas coucher sous les ponts; puis elle se consacra à sa vocation réelle, soit de peindre des portraits si vrais que les artistes amis, Picasso, Modigliani, Lhote, etc., les considéraient avec étonnement et admiration. Tous attendaient beaucoup d'elle. « Maria était la seule à ne pas vouloir comprendre qu'elle était déjà alors quelqu'un, et qu'avec un peu plus de sens pratique et d'ambition, un peu moins de conscience et de confiance en la bonne foi des marchands, elle eût pu réussir assez vite une belle carrière. Mais à présent que sa

vie est tout entière étalée sous nos yeux, comment ne pas voir qu'elle fut jusqu'à son terme, celle d'un pauvre oiseau sauvage et prisonnier? Triple cage, du corps torturé, du cœur affamé, du monde ennemi! »

Fille d'un père espagnol et d'une mère française, mi-polonaise, elle naquit à Santander, brisée, déformée, tordue, par une chute qu'avait faite sa mère. Cette difformité fut sa croix. Les enfants la suivaient dans la rue en la moquant et les femmes se signaient contre le mauvais sort. « Si riche d'amour, brûlée du besoin d'être donnée à quelque chose, à quelqu'un, possédée du plus déchirant instinct maternel, il lui fallut vivre dans ce retranchement ». Elle ne s'y résigna jamais et à ceux qui voulaient la consoler en lui parlant de son art, elle répondait dans son français teinté d'espagnol: « Non, non, c'est mieux la beauté que le talent! »

Vers 1907, Maria Blanchard s'en vint à Paris et travailla chez le peintre espagnol Anglada, préparant un concours de professorat. Elle n'avait que cent francs par mois, juste de quoi ne pas mourir de faim. Au Salon d'automne, elle exposa sa *Communiante* qui fit sensation, paraît-il, et où elle semble déverser tout ce qu'elle avait de violemment espagnol. Nommée, en 1915, professeur de dessin à l'Ecole normale de Salamanque, elle y vécut d'humiliations et de souffrances si bien qu'abandonnant son gagne-pain, elle revint à Paris.

Quoiqu'elle fit, où qu'elle s'installât, elle rencontra le tourment. Incroyablement pauvre et dénuée de sens pratique, ayant d'une part un grand besoin de silence et de recueillement et, d'autre part, ne sachant pas demeurer seule et en re-

pos, perpétuellement encombrée d'amies pauvres qu'elle hébergeait, empruntant de quoi prêter, faisant des dettes, essayant de les éteindre par des combinaisons saugrenues, telle cette pensionnaire qu'elle voulait installer et qui ne pouvait réussir, car l'artiste, bohème dans l'âme, n'avait pas d'heure fixe pour ses repas et vivait au milieu du plus grand désordre. Elle n'avait jamais un sou devant elle, mais elle adoptait une sœur tombée dans la misère et ses trois enfants, secourant aussi de petites vieilles familles et d'étranges épaves de Russie ou d'ailleurs, dont l'existence fut révélée parce qu'on les vit pleurer auprès de son cercueil. « Toujours un couvert mis pour qui avait faim, nous dit Isabelle Rivière, un pastel à encadrer pour quelque compatriote besogneux qui cassait la vitre, un escalier à retapisser pour quelque Russe affamé qui mettait les bouquets la tête en bas (mais c'était pour Maria de quoi s'étouffer de rire chaque fois qu'elle posait la main sur la rampe), et si l'argent — quand il y en avait — s'attardait si volontiers sur les meubles ou sur le plancher, c'était sans doute pour que celui qui en avait besoin eût l'air en le ramassant de rendre service à Maria ».

Cet argent, qui était l'oiseau rare, lui venait d'amis se cotisant, émus par sa misère, ou de la vente de tableaux, marchands cruellement par d'après amateurs et, finalement, d'un contrat que passèrent avec elle des marchands, auxquels, en dépit de leurs signatures, elle devait arracher son après soi.

Isabelle Rivière nous la peint au travail: « Ployée sur le bord d'un fauteuil tournant au pied cassé, sur quoi personne d'autre ne se fut

¹ ISABELLE RIVIÈRE: *Maria Blanchard*. Avec 5 illustrations; chez Corrèa, éditeur, Paris, 1934. Prix: 9 fr. français.